



Syndicat National de Radiodiffusion et de Télévision

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle

GRÈVE DES JOURNALISTES DE RADIO FRANCE ET RFI

Pourquoi la direction de Radio France décide-t-elle comme solution au conflit des journalistes d'impliquer l'ensemble des personnels ?

Non, nous n'accepterons d'aucune direction qu'elle instrumentalise une revendication, fut-elle légitime, d'une catégorie de personnel pour sortir tous les salariés de leurs Conventions Collectives !

Le non-respect de l'accord Servat

La grève légitime de nos collègues journalistes de Radio France et de RFI porte sur le respect de l'accord Servat qui permettait, depuis 1994, le règlement régulier des disparités salariales entre journalistes radio et TV. Cet accord est bafoué par le gouvernement qui orchestre la casse des services publics (hôpitaux, EDF-GDF, SNCF, Education nationale).

Un accord de dupe

Prétextant une sortie « honorable » du conflit des journalistes de Radio France, la direction propose un mode de calcul interne de la valeur des points d'indice (PTA et journalistes). Ainsi, dans un premier temps, chaque société de l'audiovisuel public aura la possibilité de modifier tous les ans la valeur du point d'indice. De cette manière, le point d'indice variera selon la société et les catégories de personnels (même, si pour l'instant, la direction de Radio France propose ce nouveau système pour les journalistes, d'un côté, et les PTA, de l'autre).

C'est donc bien sortir, par accord d'entreprise, les personnels PTA et journalistes de la convention collective de l'audiovisuel public et de son avenant journalistes.

C'est accepter de prendre à l'intérieur du budget, limité par le cadrage salarial annuel du gouvernement, toutes les augmentations salariales.

La politique des formules trompeuses

Lorsque la direction de Radio France accepte le blocage du point d'indice et la mise en place des conditions de sortie de la convention collective, elle ne parle pas de « sortir de la convention collective », mais de « modernisation du système salarial par l'intégration de coefficients multiplicateurs et d'éléments intermédiaires ». C'est le même procédé lorsque les gouvernements bradent le patrimoine industriel, économique et financier du pays, ils ne parlent pas de « privatisation », mais « d'ouverture du capital » (à 20% puis 30%, jusqu'à 50%) : c'est, de fait, la privatisation.

A Radio France, l'objectif de la direction est de conditionner toute négociation à la refondation des métiers et des systèmes salariaux, détruisant de fait les conventions collectives.

Pourquoi sommes-nous attaché(e)s aux conventions collectives ?

Par nature, elles sont plus protectrices que le Code du travail.

Elles recouvrent, outre le système salarial :

- les dispositions générales,
- le droit syndical et la représentation du personnel,
- les droits et les obligations du personnel,
- la durée du travail,
- les congés,
- la couverture sociale,
- la discipline,
- la cessation d'activité.

L'argent public au service public

Le gouvernement doit rembourser sa dette à l'audiovisuel public accumulée par le non remboursement à nos entreprises de la moitié des exonérations de la redevance depuis 20 ans. **Cette dette se monte aujourd'hui à environ 3 milliards d'euros.** Son remboursement assurerait l'indépendance technique de haut niveau, les requalifications des salariés précaires, le rattrapage équitable du pouvoir d'achat de l'ensemble des personnels, le développement en volume et en qualité des programmes.

Le service public c'est notre honneur et notre passion.

Nous ne laisserons personne le détruire !

Ensemble, défendons-le,

Défendons-nous.

Assemblée générale

De tous les personnels

Vendredi 13 février

De 12 à 14 h00

FOYER C